

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 MAI 2015**

L'année 2015 et le mardi 26 mai à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BES, Christelle BONNIFACY, Edith COUREON, Houria GOMEZ, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Nicole VESSIERES.

Messieurs Eric ARSAC, José BELLIART, Norbert MAZZON, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absente excusée : Madame Laurence COSTA.

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Madame Houria GOMEZ.

Madame Véronique BES a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2015 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### **RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL DE LA SUPERETTE VIVAL**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le bail commercial avec le preneur qui a la gérance de la supérette « VIVAL » situé au N°11, RN 7. La Mairie étant propriétaire des locaux. Le bail commercial est présenté au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce bail commercial d'une durée de neuf ans à compter du 1er août 2015 jusqu'au 31 juillet 2024.

#### **DENOMINATION D'UNE RUE**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, d'une part pour une mesure d'ordre et de police générale, et d'autre part pour un intérêt historique répondant également aux dispositions de l'article L 113-1 du Code de la Voirie Routière, de dénommer une rue et de numéroter les immeubles se situant sur la voie concernée. La rue prévue pour cette opération est la voie communale desservant les habitations, du bar « Le Nikita » - Nord au niveau de la RN7 à l'ancienne gare de La Coucourde. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer cette voie communale : rue « Fernand, Régis BONNETON », Capitaine, as de l'aviation française, héros de la grande guerre (1890 - 1922) et de numéroter les immeubles concernés sur l'ensemble de cette voie. Les frais d'établissement, d'entretien et de renouvellement de plaques indicatrices de noms des rues seront exclusivement à la charge de la Commune ; les propriétaires des immeubles concernés n'auront aucune dépense à effectuer, mais ils ne pourront pas s'opposer à l'apposition des plaques qu'ils seront tenus de supporter ; le numérotage des immeubles sera exécuté la première fois à la charge de la Commune ; quant à l'entretien, il sera à la charge des propriétaires des immeubles. Le Conseil municipal charge le Maire de communiquer cette information aux services de La Poste.

#### **CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE POUR LES AGENTS CNRACL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place une convention d'assistance retraite à l'usage des collectivités de la Drôme. Cette convention permet de déléguer au Centre de Gestion de la Drôme le contrôle ou la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL. Ces processus matérialisés ou dématérialisés et actes sont facturés aux collectivités selon un barème de tarif revalorisé chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Drôme. Le Centre de Gestion de la Drôme propose à la commune d'adhérer à cette convention d'assistance retraite pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette convention d'assistance retraite, dont un exemplaire est ci-joint à la présente délibération, et de retenir l'option de réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'adhérer à la Convention d'assistance retraite proposée par le Centre de Gestion de la Drôme et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

### **ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées venant compléter et ajuster la loi n°2005-102 du 11 février 2005. L'Agenda d'Accessibilité Programmée est un dispositif obligatoire pour les propriétaires d'exploitation d'un ou plusieurs établissements recevant du public ou d'installation ouverte au public, qui doit permettre aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005, de s'engager dans un calendrier précis. Ces agendas s'adressent aux maîtres d'ouvrage et aux exploitants d'établissement recevant du public ou d'installations ouvertes au public et décrivant les travaux pluriannuels de mise en accessibilité d'un ou plusieurs établissements ou installations. Dans le cadre de cet agenda, le Maire indique que le propriétaire ou l'exploitant d'un ERP « existant » doit transmettre un document attestant la conformité de cet ERP aux exigences d'accessibilité le 27 septembre 2015 au plus tard. A défaut, il doit réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (article L111-7-3, dernier alinéa). Pour les ERP accessibles au 31/12/2014 (article R111-19-33), le Maire doit transmettre une attestation d'accessibilité au Préfet du département dans lequel l'ERP est situé, accompagnée des pièces qui établissent la conformité aux exigences d'accessibilité (une attestation sur l'honneur suffit pour les ERP de 5ème catégorie).

Le Maire informe le conseil municipal qu'il fait parvenir au Préfet de la Drôme les attestations d'accessibilité des ERP de 5ème catégorie exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée suivants : Agence Postale, Bibliothèque municipale, Espace de Leyne, Mairie, Plateau multisports, Salle d'animation rurale.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de charger le Maire de faire parvenir immédiatement les attestations d'accessibilité pour les 6 ERP de la commune qui

sont déjà conformes aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014 et de préparer le projet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour les ERP non conformes (école élémentaire de Derbières et de Fondchaud, école maternelle). Cet agenda devra être transmis au plus tard le 27 septembre 2015.

### **MARCHE DE VOIRIE 2015**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour réaliser les travaux de voirie 2015. Ces travaux ont été votés lors du Budget Primitif 2015. La commune de La Coucourde a envoyé une consultation des prix à cinq entreprises : EIFFAGE TP de Montélimar, EUROVIA DALLA de Donzère, COLA SUD EST du Pouzin, SORODI de Le Poët Laval, et SCR CONSTRUCTIONS ROUTIERES de Loriol. Un affichage en Mairie a été effectué du 22 avril 2015 au 22 mai 2015 inclus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir pour l'année 2015, le devis complet de l'Entreprise SCR CONSTRUCTIONS ROUTIERES de Loriol pour un montant de 20 505,60 € TTC, et charge le Maire de faire le nécessaire et de demander auprès du Conseil Général les subventions afférentes à ce projet.

### **OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PRESENTEE PAR LA SOCIETE CIMENTS CALCIA**

Le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté n°2015071-0011 du 12 mars 2015, le Préfet de l'Ardèche a porté l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée et à la demande d'autorisation de défrichement, présentées par la société Ciments CALCIA pour la carrière de roche massive sise sur le territoire de Cruas. Une enquête publique unique se déroulera du mardi 26 mai 2015 au vendredi 26 juin 2015 inclus. Un affichage extérieur a été fait et le dossier concerné est consultable au secrétariat de mairie. Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur ce dossier par une délibération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée et à la demande d'autorisation de défrichement, présentées par la société Ciments CALCIA pour la carrière de roche massive sise sur le territoire de Cruas et charge le Maire de faire le nécessaire.

### **MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE CONCERNANT LA CREATION D'UN POLE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour faire effectuer une mission de contrôle technique en bâtiment pour la création d'un pôle scolaire, comprenant une école (lot 1) et aménagement d'un restaurant scolaire (lot 2). La commune de La Coucourde a envoyé le 10 mars 2015 une consultation des prix à cinq entreprises : SOCOTEC de Valence, VERITAS de St Paul-3-Châteaux, ALPES CONTROLES de Valence, QUALICONSULT de Bourg-les-Valence et APAVE de Valence. Après analyse des offres et discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir pour la mission de contrôle technique en bâtiment pour la création d'un pôle scolaire, le devis complet de l'Entreprise APAVE de Valence pour un montant de 6700 € HT, (offre économiquement la moins disante) et charge le Maire de faire le nécessaire et de demander auprès du Conseil Général les subventions afférentes à ce projet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

### **1) Actions sociales du C.C.A.S. :**

- Depuis le mois de janvier 2015, le C.C.A.S a reçu 3 dossiers d'obligation alimentaire,
- Au mois de mai, 2 dossiers de demande d'aide personnalisée à l'autonomie (APA) ont été déposés à la mairie et transmis au Département,
- Un accompagnement d'aide pour la constitution d'un dossier de tutelle, et d'un dossier « Locapass ».
- Une demande d'aide financière qui a été orientée vers les services sociaux de Dieulefit et vers l'association APTTE pour une recherche d'emploi.

### **2) Restauration scolaire :**

Au mois de mai, 55 à 60 repas par jour ont été servis au point de restauration scolaire ; le nombre croissant des inscriptions à la cantine permet d'estimer à 6 500 le nombre repas livrés et servis pour l'année scolaire en cours.

### **3) Services extérieurs :**

- Les travaux de terrassement et d'enrochement sur le chemin du quartier Plaisance sont terminés.
- La pose de gazon synthétique sur les îlots de la RN7 dans la traversée de notre village sera réalisée par l'entreprise SCR Constructions Routières.
- Les travaux de voirie pour l'année 2015 seront réalisés par SCR Constructions Routières avant les vacances d'été : le goudronnage d'une partie de la cour des Services techniques et de la placette située en face de la boulangerie, la réfection en enrobé du ralentisseur de vitesse situé sur le chemin du quartier Fond chaud et le bouchage des trous par 6 tonnes d'emplois partiels sur l'ensemble des voies communales.

### **4) Environnement/Développement durable :**

Le 24 juin 2015 à l'Espace Mistral de Montélimar : Conférence sur l'ambroisie.

### **5) Festivités/Animations :**

- Aucune association communale ne s'est portée candidate pour l'organisation des festivités des 11 et 12 juillet prochains. La fête votive ainsi que les spectacles pyrotechnique et musical prévus à ces dates sont donc annulés.
- La fête des voisins organisée par la municipalité aura lieu samedi 30 mai à l'Espace de Leyne.

### **6) L'APC (Agence Postale Communale) :**

En 2014, l'APC de La Coucourde a comptabilisé 9000 visites de clients de La Poste pour les opérations courantes du courrier et des colis et les opérations bancaires qui peuvent être

effectuées en agence postale.

### **7) Bibliothèque municipale /Communication :**

- Monsieur Gilbert SAUVAN, ancien Maire de Cléon d'Andran et ancien Conseiller général dédicacera son nouveau livre « La valse des alexandrins » à la bibliothèque municipale le samedi 20 juin à 17h00.
- A partir du 1er juillet, les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale seront le mercredi et le vendredi de 18h00 à 20h00.
- Le nombre de connexions au site Internet communal est d'environ 2200 visites mensuelles, en augmentation depuis janvier 2015.

### **8) Urbanisme : (depuis le 24 mars 2015)**

- Permis de construire : 2 déposés 1 accordé sur période précédente
- Déclaration préalable de travaux : 2 déposées 2 accordées sur période précédente
- Certificat d'urbanisme informatif : 2
- Depuis le 1er avril 2015, les actes d'urbanisme déposés en Mairie concernant les permis de construire, les déclarations préalables dites division ou parcellaires, les certificats d'urbanisme opérationnels sont transmis au service instructeur ADS de la Communauté d'agglomération Montélimar Agglo qui se substitue au service de la DDT. La commune de La Coucourde a fait le choix de conserver les déclarations préalables, et reste compétente et responsable de tous les actes d'urbanisme.

### **INFORMATIONS**

- Les travaux concernant l'isolation, la mise en sécurité et l'accessibilité du bâtiment de la bibliothèque municipale sont terminés ; le changement des menuiseries a été réalisé par l'entreprise CRESTON (coût : 7881 € TTC). Le système de chauffage a également été remplacé ; un chauffage réversible a été installé par l'entreprise AUDIGIER-SAUTEL (coût : 7034 € TTC).
- A l'école maternelle, les travaux de mise en étanchéité du toit sont terminés (coût : 22 470 € TTC).
- En raison des normes de sécurité en vigueur pour les véhicules transportant des passagers, le bus scolaire a été remplacé au lundi 20 avril dernier.
- Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 26 mai 2015

Le Maire